

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



05048289

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 2 0 0 5

Pr le Greffier
P. J. Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2005 - Annexes du Moniteur belge

Denomination : **Benoît Bauwens**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Emile Pirson, 4 à 5140 Sombreffe

N° d'entreprise : 0427625884

Objet de l'acte : **Conversion - Adaptation - Transfert**

D'un acte reçu par le Notaire Axel Charpentier, à Sombreffe, le 9 mars 2005, enregistré à Gembloux le 16 mars 2005, vol 581 fol 48 c 7, il résulte que:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée «Benoît BAUWENS», dont le siège social est établi à 5140 Sombreffe, rue Emile Pirson, 4.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Stoefts, à Jodoigne, le dix-neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt cinq, contenant les statuts et publié aux annexes du Moniteur belge le quatorze septembre suivant sous le numéro 850914-36.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte du Notaire Axel Charpentier, à Sombreffe, neuf avril mil neuf cent nonante-huit, publié aux annexes du Moniteur belge sous le numéro 980505-342.

Première résolution Conversion du capital en euros

Conversion du capital en Euros, de sept cent cinquante mille francs (750.000, FB) en dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 EUR).

Deuxième résolution – Augmentation de capital

Augmentation du capital, à concurrence de sept euros nonante-neuf cents (7,99 EUR), pour le porter de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 EUR) à dix-huit mille six cents euros (18.600 EUR), par incorporation de réserves, à prendre dans la réserve disponible de la société.

L'assemblée requiert le Notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée.

Troisième résolution - Adaptation des statuts au Code de sociétés

L'assemblée décide d'adapter les statuts à l'entrée en vigueur du Code des sociétés.

Quatrième résolution – Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social à 5140 Sombreffe, rue Emile Pirson, 6.

Cinquième résolution - Modification aux statuts

Suite aux décisions intervenues, l'assemblée approuve, article par article, les modifications apportées aux articles 1, 2, 5, 7, 10, 24, 26, 27 et 30 des statuts et prévues au point 4 de l'ordre du jour

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

Sixième résolution Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme. Notaire Axel Charpentier. Déposé en même temps : une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.